

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**12 février 2020 – 10h30**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de membres : 101 / Nombre de Présents : 54 / Nombre d'absents : 47 / Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 54  
Votes pour : 54  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le douze février, à 10 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 08 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe Auvray.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Alain ALEXANDRE, Michel AUBERT, Philippe AUVRAY, Daniel BAILLEAU, Francis BOURDELOIS, Isabelle BRANCOURT, Huguette BRIFFAULT, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel CHAUVIN, suppléant de Michel JULIEN, Irène COJEAN, Gilbert COUPARD, Didier DEMONCHEAUX, Benoît DUBREUIL, Serge DRUGEON, Claude DUPUIS, Daniel DURAND, Amale EL KHALEDI, Bernard FRETIGNY, Alain GAUMONT, Marcel GAUTIER, Augustin GOUELLO, suppléant de Henri LEVESQUE, Roger GRIPPON, Alain GUERREE, Bernard GUILLAUME, Louis HAMEL, Charles HAUTON, Sylvain JARRY, Henri KONING, Jean-Claude LALANDE, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean-Pierre LAVENANT, Pierre Marie LECIRE, Jean-Claude LEROY, Rémi LEROYER, Jacques LE ROYER, suppléant de Alix DAUGER, Yannick LEVENEZ, Michel LEVESQUE, Michel LOUVEL, suppléant de Marcel BRIONNE, Jean-Pierre MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Bernard MASSE, André NEVEU, Jean-Kléber PICOT, Gérard POULAIN, Pascal POUSSIN, Denis ROBILLARD, Daniel ROUSSEAU, Jean-Pierre SALLES, Bernard SURCIN, Dominique TAFFOREAU, Jean-Paul THEBAULT, Claude THEROU, suppléant de Antoine MOREAU, Louis WINTENBERGER.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 101.

**Étaient excusés ou absents** : Mmes et MM. Thierry AUBIN, Roger BELLANGER, Michel BELLENGER, Denis BEUCHER, Daniel BIGEON, Philippe BIGOT, Henri BONNEL, Jean-Christophe CARBONNEL, Annick CHANDEBOIS, Hubert CHRISTOPHE, Pierre CORREYEUR, Sébastien COURTEILLE, Didier COUSIN, Jacky DAGONNEAU, Bernard DAVY, Bernard DELAHAYE, André DUBOC, Alain DUVAL, Eric FORESTIER, Yvon FREMONT, Sylvain GANDAIS, David GENETAY, Yves GOASDOUE, Hubert GOUSSET, André GRUDE, Thierry LAIGRE, Gilbert LAINE, Etienne LAMBERT, Alain LANGE, Claude LEBEURRIER, Jean LECLERC, Christophe LECORDIER, Alain LENORMAND, Serge LERENDU, Virginie LEROI, Dominique LEVASSEUR, Dominique MARCHAND, Bruno MESNIL, Gérard OLIVIER, Dominique ONFROY, Jean-Pierre PITROU, Marc QUEROLLE, David RIDRAY, Bertrand ROBERT, Jean-Paul SAUVAGET, Marc TOUTAIN, Gérard VEGEE.

**Était présent hors Comité syndical** : Monsieur Thierry POULEN, Trésorier d'Alençon

**Secrétaire de séance** : Monsieur Charles HAUTON est élu secrétaire de séance

Monsieur le Président accueille les membres du Comité syndical, les remercie de leur présence et énonce le nom des absents.

Il donne l'Ordre du jour de l'Assemblée générale.

### 1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 04 décembre 2019

Monsieur le Président rappelle que le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 04 décembre 2019 a été transmis à chaque délégué du Comité syndical par courriel le 08 janvier 2020.

Après échanges de vue, les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 04 décembre 2019 tel qu'il leur a été transmis par courriel le 08 janvier 2020.

### 2) Jeu concours AMO : principe d'organisation et d'un règlement

Le Président rappelle aux membres présents que le Te61 participe, comme chaque année, à l'Assemblée générale des Maires de l'Orne. Celle-ci se déroulera le 11 juin 2020 à Bagnoles de l'Orne.

A cette occasion, le Te61 tient un stand et anime un jeu-concours permettant à une commune de remporter au minimum un radar pédagogique.

Conditions :

- sous la forme de bulletin papier à remplir et à déposer dans l'urne. La collectivité gagnante sera désignée par tirage au sort.
- ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Après en avoir délibéré, le principe de ce jeu-concours et le règlement sont validés, à l'unanimité, par les membres du Comité syndical.

### 3) Recrutement agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité

Les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Président demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une période temporaire.

Une question est posée dans l'Assemblée quant au nombre d'agents recrutés. Monsieur le Président indique que ces emplois seront attribués selon les besoins du Te61.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le recrutement de saisonniers (catégorie C) ou stagiaire.

### 4) Ouverture de poste Catégorie A

Monsieur le Président explique qu'en raison d'un accroissement de l'activité, la nécessaire optimisation dans l'action des services, la volonté de garantir à chaque collectivité une offre de service de qualité, les tâches incombant aux différents services deviennent de plus en plus importantes et nécessitent un haut niveau d'expertise dans l'ensemble des domaines pris en charge par le Territoire d'Énergie Orne.

Il indique que, compte tenu des nouveaux enjeux qui s'imposent, de l'environnement juridique et technique auquel est confronté le Te61 et de l'existence croissante de rigueur et de transparence sur les actions menées, il convient d'envisager, à moyen terme, la réorganisation des services en procédant à l'embauche d'un Directeur Général.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical d'ouvrir un emploi permanent à temps complet, catégorie A.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte les propositions du Président de procéder à l'ouverture d'un poste de catégorie A, recruté par voie contractuelle et l'autorise à procéder aux déclarations de création de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

#### **5) Ouverture de poste catégorie A, B ou C**

Monsieur le président propose aux membres présents d'ouvrir un poste permanent à temps complet, catégorie A, B ou C pour assurer les fonctions de chargé d'affaires du Te61, Technico-commercial GAZ.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte la proposition du Président de procéder à l'ouverture d'un poste de chargé d'affaires.

#### **6) Délibération : Renouvellement cartes d'achat public**

Monsieur le Président rappelle que le principe de la Carte d'achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès des fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôles et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Les cartes d'achat public du Te61 arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler.

Après délibération, les membres présents du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent le renouvellement des cartes d'achat public du Te61.

#### **7) Délibération : Econome de flux**

La commune d'Argentan souhaite s'engager dans un programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie dans le but de diminuer ses consommations énergétiques.

Le Te61 se propose de réaliser une prestation de service rémunérée pour le compte de ses communes membres. A cet effet, un économe de flux interviendra au sein de la collectivité.

Après l'exposé du Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition du Président de faire appel à un économe de flux, dans le but de réaliser des prestations rémunérées pour le compte de ses communes membres en lien avec la maîtrise de l'énergie.

#### **8) Autorisation de signer toute convention permettant la mise en œuvre d'opération d'autoconsommation collective :**

Monsieur le Président rappelle qu'une opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals liés entre eux au sein d'une personne morale.

Le Te61 a la possibilité de mettre en place une opération d'autoconsommation collective autour de la Maison de l'Energie, pour le compte de ses adhérents.

Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de l'autoriser à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention permettant la mise en œuvre d'opération d'autoconsommation collective.

## 9) Installation de panneaux photovoltaïque sur la toiture d'une salle de sport

Monsieur le Président précise aux membres présents que la commune d'Argentan est engagée dans une politique de développement durable. Elle envisage l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture principale de la salle de sport du Collège Jean Rostand. Le Te61 se propose de faire l'étude de faisabilité.

Madame BRIFFAULT demande de combien est la durée d'exploitation des panneaux solaires. Monsieur le Président répond qu'il faut au moins quinze ans afin de les amortir.

Monsieur PICOT confirme que la demande de l'installation de panneaux photovoltaïque a été votée au conseil municipal d'Argentan et a été adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude LEROY demande si le renforcement de la toiture est à la charge du Te61 ou du propriétaire du bâtiment. Le Président répond que le renforcement fait partie de l'étude de faisabilité. Il rappelle que l'objectif, pour la collectivité, est de ne supporter aucun engagement financier.

Monsieur Koning demande quelle est la durée de vie d'un panneau solaire. Monsieur le Président explique que les nouvelles technologies ont évoluées. La durée de vie d'un panneau photovoltaïque est désormais de 40 ans.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à lancer toutes les études préalables nécessaires à ce projet.

## 10) Actualisation de la délibération du 30 juin 2015 – Compte Epargne Temps

Monsieur le Président explique aux membres du Comité syndical que le Compte Epargne Temps concerne les congés non consommés mis en réserve. Ils peuvent être monnayés ou transformés en points retraite. Il est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service.

Il indique que la délibération du 30 juin 2015 a évolué. Il demande aux membres présents de bien vouloir délibérer sur ce sujet.

Après l'exposé du Président, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter les modalités proposées.

## 11) Approbation des comptes administratifs 2019

### a) Budget principal : dépenses de fonctionnement

CHAPITRE		RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
011	Charges à caractère général	863 675,09 €	532 507,83 €
012	Charges de personnel	824 635,96 €	1 010 142,02 €
014	Atténuation de produits	- €	
65	Autres charges de gestion courante	512 400,88 €	1 016 848,29 €
66	Charges financières	28 942,37 €	20 243,85 €
67	Charges exceptionnelles	- €	4 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>		<b>2 229 654,30 €</b>	<b>2 583 741,99 €</b>
023	Virement à la section investissement	- €	- €
042	Opérations d'ordre	272 943,60 €	320 097,21 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>2 502 597,90 €</b>	<b>2 903 839,20 €</b>

Monsieur HAMEL demande à quoi correspond l'augmentation du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante. Isabelle Thiery répond que la TCCFE est remboursée aux communes nouvelles (Domfront en Poiraise, La Ferté Macé, Bagnoles de l'Orne Normandie). Le Te61 reçoit l'intégralité de la TCCFE mais redonne un pourcentage défini aux communes.

b) Budget principal : recettes de fonctionnement

CHAPITRE		RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
013	Atténuation de charges	5 427,83 €	559,00 €
70	Produits de services	- €	23 400,00 €
73	Impôts et taxes	5 111 768,87 €	5 072 139,59 €
74	Dotations subventions	1 836 345,70 €	1 512 853,46 €
75	Autres produits de gestion	0,42 €	1,21 €
76	Produits financiers	0,28 €	0,28 €
77	Produits exceptionnels	175 470,32 €	248 960,41 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES</b>		<b>7 129 013,42 €</b>	<b>6 857 913,95 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert	87 586,60 €	131 388,40 €
043	Opérations d'ordre	- €	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>7 216 600,02 €</b>	<b>6 989 302,35 €</b>

11/ Approbation des comptes administratifs 2019

a) Budget principal : dépenses d'investissement

CHAPITRE	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
020 Dépenses imprévues		- €
040 Opérations ordre de transfert	87 586,60 €	131 388,40 €
041 Opérations patrimoniales	2 184 681,53 €	3 065 924,04 €
10 - Fonds d'investissement		- €
16 Emprunts et dettes assimilées	232 475,69 €	150 912,04 €
20 Immobilisations corporelles	45 727,13 €	18 795,93 €
204 Subventions d'équipement	174 775,40 €	257 065,80 €
21 Immobilisations corporelles	99 938,72 €	215 539,01 €
23 Immobilisations en cours	14 665 457,96 €	15 930 705,90 €
Travaux	13 117 192,49 €	15 748 617,55 €
Maison de l'énergie	1 548 265,47 €	182 088,35 €
261- Participation à la SEM et autre		10 000,00 €
2762 Créances sur transfert	- €	
276358 Subvention budget annexe	- €	490 030,00 €
4581 Opérations Télécom et éclairage délégation	2 141 682,09 €	2 481 556,70 €
45811082 Radars pédagogiques		18 576,11 €
45 Transfert compétence éclairage public	703 365,11 €	1 516 719,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 632 325,12 €</b>	<b>24 287 213,56 €</b>

Monsieur HAMEL demande une explication quant à l'augmentation des opérations patrimoniales. Isabelle Thierry précise que les travaux ont augmenté en 2018-2019 ; la TVA liée aux travaux a donc augmenté et se répercute sur le montant des opérations.

a) Budget principal : recettes d'investissement

CHAPITRE	RÉALISÉ 2018	RÉALISÉ 2019
001 Solde exécution		
021 Virement section de fonctionnement		
040 Opérations ordre de transfert	272 943,60 €	320 097,21 €
024 Produits de cessions		
041 Opérations patrimoniales	2 184 681,53 €	3 065 924,04 €
10 Dotations fonds divers	3 054 459,85 €	2 098 339,60 €
10222 FCTVA	35 274,76 €	230 947,71 €
1068 Excédent de fonctionnement	3 019 185,09 €	1 867 391,89 €
13 Subventions d'investissement	10 295 310,00 €	12 227 295,53 €
FACE	8 166 200,00 €	10 162 943,53 €
R2	2 117 110,00 €	2 060 352,00 €
Autres subventions	12 000,00 €	4 000,00 €
16 Emprunts		0,01 €
21 Subventions d'investissement	- €	
23 Immobilisations en cours	57 072,35 €	
27 Autres immobilisations financières	2 184 681,53 €	2 613 411,04 €
4582 Opérations Télécom et éclairage délégation	1 629 460,43 €	1 506 705,37 €
45821082 Radars pédagogiques		12 398,51 €
4582 Transfert compétence éclairage public	342 402,03 €	914 638,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 021 011,32 €</b>	<b>22 758 809,56 €</b>

b) Budget annexe bornes

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT BUDGET BORNES					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	101 885,80 €	605 680,66 €		59 375,26 €	53 017,88 €
Résultat 2019		503 794,86 €		6 357,38 €	
Déficit/Excédent N-1	63 332,91 €	- €		486 149,61 €	
			Résultat	492 506,99 €	
			RAR	- €	- €
Résultat cumulé		440 461,95 €		440 314,99 €	

Monsieur le Président indique qu'en section de fonctionnement sont comptabilisées les dépenses d'électricité et de maintenance des bornes. Les ventes de badges et les recharges (11 891,15 €) ainsi que les participations des collectivités (82 636,96 €) sont en recettes de fonctionnement auquel s'ajoute un virement du budget principal de 503 150 €.

En investissement est comptabilisé le coût d'installation et de déplacement de 7 bornes. Les communes participent à hauteur de 80 %.

Monsieur HAMEL demande des explications sur les chiffres de dépenses et de recettes ainsi que sur le résultat total de dépenses en investissement. Isabelle THIERRY explique que les dépenses sont de 59 375,26 €, que les recettes sont de 53 017,88 €. Le déficit pour 2019 est de 6 357,38 € auquel s'ajoute celui de l'année passée de 486 149,61 €, ce qui fait un déficit total de 492 506,99 €.

c) Budget annexe chaufferie bois Rânes (voir tableau ci-après)

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CHAUFFERIE RÂNES					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	3 632,42 €	0,51 €		193 506,12 €	240 869,00 €
Résultat 2019	3 631,91 €				47 362,88 €
Excédent/Déficit		5 461,20 €		4 539,00 €	
			Résultat avant RAR		42 823,88 €
			TOTAL RAR	29 000,00 €	9 000,00 €
Résultat cumulé		1 829,29 €			22 823,88 €

Fonctionnement : les achats de bois et de gaz sont comptabilisés en dépenses, en recettes les centimes de TVA.  
Investissement : installation de la chaufferie en dépenses et en recettes la réalisation de l'emprunt de 105 000 € et un virement de 131 330 € en attente de subventions.

d) Budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT CHAUFFERIE TOUROUVRE					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	- €	0,46 €		617,68 €	10 000,00 €
Résultat 2019		0,46 €			9 382,32 €
Excédent N-1		- €			
			Résultat avant RAR		9 382,32 €
			TOTAL RAR	- €	- €
Résultat cumulé		0,46 €			9 382,32 €

Investissement : frais d'annonces pour lancer l'étude financée en recettes par le virement du budget principal.

e) Budget annexe PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié)

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT PCRS					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	- €	- €		10 836,00 €	142 200,00 €
Résultat 2019	- €				131 364,00 €
Déficit/Excédent N-1	- €	- €			
			Résultat avant RAR		131 364,00 €
			TOTAL RAR	- €	- €
Résultat cumulé		- €			131 364,00 €

budget principal.

Cédric THOMAS explique qu'en tant qu'autorité locale compétente, le Te61 a l'obligation de mettre à disposition des concessionnaires un fond de plan cartographique d'une précision centimétrique qui soit en adéquation avec les réseaux qui seront géolocalisés en classe A (réseaux « sensibles », éclairage public, gaz, électricité).

f) Budget annexe station GNV

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT STATION GNV					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	1 599,82 €	1 600,25 €		163 820,80 €	205 000,00 €
Résultat 2019		0,43 €			41 179,20 €
Déficit/Excédent N-1					
				Résultat avant RAR	
			TOTAL RAR	- €	- €
Résultat cumulé		0,43 €			41 179,20 €

Fonctionnement : achat de GNV.

Investissement : construction de la station et signalétique pour les dépenses. Virement du budget dans l'attente de percevoir les subventions.

g) Budget annexe photovoltaïque

RÉSULTATS 2019 EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAÏQUE					
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES
	- €	0,17 €		624,16 €	1 500,00 €
Résultat 2019		0,17 €			875,84 €
Excédent N-1		- €			
				Résultat avant RAR	
			TOTAL RAR	- €	- €
Résultat cumulé		0,17 €			875,84 €

Monsieur le Président précise que les dépenses correspondent aux avis de publicité concernant le dossier de Colonard-Corubert (en partenariat avec le SMIRTOM). Il indique que le projet est d'installer des panneaux solaires sur une surface en friche comprise entre 5 et 8 ha. L'appel d'offres a été lancé. 6 dossiers de développeurs ont été reçus. Cyril Wintenberger précise que le lancement de la mission de développement est prévu le 25 février 2020 avec l'entreprise ARMORGREEN.

Les dépenses correspondent aux annonces de Médialex et la recette est une subvention du budget principal.

Après lecture des différents budgets des comptes administratifs 2019, Monsieur le Président se retire et laisse la place à Monsieur GAUTIER pour présider le vote des comptes précités.

Les comptes administratifs 2019 sont adoptés, à l'unanimité, par le Comité syndical.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du Te61.

Monsieur POULEN indique qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler à propos du compte de gestion du budget principal 2019 et le valide.

Le compte de gestion du budget principal 2019 est adopté, à l'unanimité, par le Comité syndical.

#### **b – Approbation du compte de gestion des budgets annexes 2019**

Monsieur POULEN indique que les compte de gestion des budgets annexes 2019 n'apportent aucune observation ni réserve et le valide.

Les comptes de gestion des budgets annexes 2019 sont adoptés, à l'unanimité, par le Comité syndical.

Monsieur le Président fait part à Monsieur POULEN de son inquiétude quant à la délocalisation des finances publiques d'Alençon à Mortagne-au-Perche. Monsieur POULEN indique à Monsieur le Président que le dossier est en cours d'instruction et qu'il n'a pas d'éléments nouveaux à lui communiquer. Il assure que la trésorerie d'Alençon restera l'interlocuteur privilégié du Te61 pendant 2 ans.

#### **13 – Affectation des résultats 2019**

##### **a) Affectation des résultats au budget principal**

##### **Fonctionnement**

Résultat reporté 2018	8 790 758,27 €
Résultat 2019	4 085 463,15 €
<b><u>Résultat de clôture 2019</u></b>	<b>12 876 221,42 €</b>

##### **Investissement**

Résultat reporté 2019	5 168 285,11 €
Résultat 2019	-1 528 404,00 €
<b><u>Résultat de clôture 2019</u></b> (cpte 001)	<b>3 639 881,11 €</b>
Solde des Restes à Réaliser (Investissement)	5 332 316,00 €
Besoin de financement	1 692 434,89 €
Affectation en réserve 2020 (cpte 1068)	1 692 434,89 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2020	11 183 786,53 €

L'affectation des résultats au budget principal est adoptée, à l'unanimité, par le Comité syndical.

##### **b) Budget annexe bornes**

##### **Fonctionnement**

Déficit reporté 2018	63 332,91 €
Excédent 2019	503 794,86 €
<b><u>Résultat de clôture 2019</u></b>	<b>440 461,95 €</b>

##### **Investissement**

Déficit reporté 2018	486 149,61 €
Déficit 2019	6 357,38 €
<b>Résultat de clôture 2019</b> (cpte 001)	492 506,99 €

Solde des Restes à Réaliser (Investissement recettes)	52 192,00 €
Besoin de financement	440 314,99 €
Affectation en réserve 2020 (cpte 1068)	440 314,99 €

Résultat de fonctionnement à reporter sur 2020 146,96 €

c) Budget annexe chaufferie bois Rânes

Il est reporté en 2020 les montants suivants :

- 002 excédent de fonctionnement	1 829,29 €
- 001 excédent d'investissement	22 823,88 €

d) Budget annexe chaufferie bois Tourouvre

Il est reporté en 2020 les montants suivants :

- 002 excédent de fonctionnement	0,46 €
- 001 excédent d'investissement	9 382,32 €

e) Budget annexe PCRS

Il est reporté en 2020 les montants suivants :

- 002 excédent de fonctionnement	0 €
- 001 excédent d'investissement	131 364 €

f) Budget annexe station GNV

Il est reporté en 2020 les montants suivants :

- 002 excédent de fonctionnement	0,43 €
- 001 excédent d'investissement	41 179,20 €

g) Budget annexe photovoltaïque

Il est reporté en 2020 les montants suivants :

- 002 excédent de fonctionnement	0,17 €
- 001 excédent d'investissement	875,84 €

L'affectation des résultats 2019 aux budgets annexes Bornes, chaufferie bois Rânes, chaufferie Tourouvre-au-Perche, PCRS, station GNV et photovoltaïque est adoptée, à l'unanimité, par le Comité syndical.

14/ a) Vote du budget primitif du budget principal 2020

**Fonctionnement : 17 841 886,53 €**

Dépenses		Recettes	
011 Charge à caractère général	1 200 000,00 €	002 Résultat reporté	11 183 786,53 €
012 Charges de personnel	1 325 000,00 €	013 Atténuation de charges	0,00 €
022 Dépenses imprévues	700 000,00 €	70 Locations diverses	23 000,00 €
023 Virement section investissement	10 347 472,00 €	042 Opérations d'ordre	100 100,00 €
042 Opérations d'ordre	360 000,00 €	73 Impôts et taxes	4 900 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 149 549,00 €	74 Dotations subventions	1 440 000,00 €
66 Charges financières	17 680,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 742 185,53 €	77 Produits exceptionnels	195 000,00 €

Monsieur TAFFOREAU s'interroge sur le montant inscrit au 011 pour 2020 : le montant dépensé en 2019 n'est que de 532 507 € et la prévision est de 1 200 000 €. Isabelle THIERRY explique que ce compte permet d'équilibrer le fonctionnement car l'excédent de fonctionnement est élevé. Cependant, ce n'est qu'une prévision budgétaire.

**Investissement : 68 224 781 €**

Dépenses		Recettes	
020 Dépenses imprévues	800 000 €	001 Excédent	3 640 337,12 €
040 Opérations d'ordre	135 000 €	021 Virement section fonctionnement	10 377 472,00 €
041 Opérations patrimoniales	6 675 904 €	040 Opérations d'ordre	360 000,00 €
16 Emprunts et dettes	123 500 €	041 Opérations patrimoniales	6 675 904,00 €
20 Immobilisations incorporelles	1 140 000 €	10 Dotations et réserves	1 841 978,88 €
21 Immobilisations corporelles	625 000 €	16 Emprunts	0,00 €
23 Immobilisations en cours	43 813 398 €	13 Subventions	23 566 287,00 €
26 Participations et créances	3 000 000 €	27 Autres immobilisations	6 675 904,00 €
27 Autres immobilisations	476 000 €	45 Opérations compte de tiers	15 116 898,00 €
45 Opérations compte de tiers	11 435 979 €		

Après échanges de vues, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif du budget principal.

b) Vote du budget primitif du budget annexe bornes assujetti à la TVA 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES				RECETTES		
011	60612 Energie		45 000,00 €	7088 Badge et recharges		15 000,00 €
	6156 Maintenance		175 000,00 €	74 Communes membres		84 000,00 €
	6161 Assurance		1 000,00 €	774 Subvention du budget principal		402 187,00 €
	6231 Annonces		3 000,00 €	002 Excédent reporté		146,96 €
65	658 Charges diverses		25,96 €			
68	6811 Amortissement		60 200,00 €			
023	Virement à la section invest		217 108,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>501 333,96 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>501 333,96 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES				RECETTES			
	RAR 2019	Propositions	BP 2019		RAR 2019	Propositions	BP 2019
2315 Installations, matériels	- €	292 392,00 €	292 392,00 €	1068 Besoin de financement			440 314,99 €
001 Déficit d'investissement		492506,99	492 506,99 €	1321 Etat (ADEME)		15 084,00 €	15 084,00 €
				1326 Autres établissements	52 192,00 €		52 192,00 €
				040 Amortissement		60 200,00 €	60 200,00 €
				021 Virement du fonctionnement			217 108,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>784 898,99 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>784 898,99 €</b>

Le budget primitif du budget annexe bornes assujetti à la TVA 2020 est adopté, à l'unanimité par le Comité syndical.

c) Vote du budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rânes assujetti à la TVA 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES				RECETTES		
011	6061 Combustibles		16 928,29 €	002 Excédent reporté		1 829,29 €
	6156 Maintenance		5 000,00 €	74 Communes membres		5 000,00 €
	6161 Assurance		200,00 €	774 Subventions - Virement du budget général		16 000,00 €
65	658 Charges diverses		5,00 €	7588 - Autres		5,00 €
66	6611 Intérêt des emprunts		701,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>22 834,29 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>22 834,29 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES				RECETTES			
	RAR	Propositions	BP		RAR	Propositions	BP
21	Immobilisations corporelles		2 631,88 €				
23	2315 Installations, matériels - Trav	29 000,00 €	15 000,00 €	44 000,00 €	001 Excédent d'investissement		22 823,88 €
16	16 41 Emprunt		10 192,00 €	10 192,00 €	13 Subvention	9 000,00 €	109 000,00 €
	Virement au budget principal		75 000,00 €	75 000,00 €			
<b>TOTAL</b>			<b>29 000,00 €</b>	<b>102 823,88 €</b>	<b>131 823,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 823,88 €</b>

Le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Rânes assujetti à la TVA 2020 est adopté, à l'unanimité par le Comité syndical.

d) Vote du budget primitif du budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES			RECETTES	
011	6061 Combustibles	5 000,00		
	6156 Maintenance	4 995,00	74 Communes membres	-
	6161 Assurance	-	774 Subventions - Virement du budget général	10 000,00
65	658 Charges diverses	5,00		
TOTAL		10 000,00	TOTAL	10 000,00

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
2315 Installations, matériels - Travaux	590 000,00	168758 Autres groupements	380 617,68
		13 Subventions	200 000,00
		001 Excédent d'investissement	9 382,32
TOTAL		TOTAL	590 000,00

Monsieur LEROY intervient en précisant qu'il est intéressant, financièrement, pour les communes qui veulent installer des chaudières bois, de solliciter le Te61.

Le budget primitif du budget annexe chaufferie bois Tourouvre au Perche est adopté, à l'unanimité par le Comité syndical.

- e) Vote du budget primitif du budget annexe PCRS

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES			RECETTES	
011	6064 Fournitures administratives	500,00		
	6184 Formation	6 000,00	74 Communes membres	-
	6231 Annonces	2 000,00		
	6251 Frais de déplacement	1 000,00	774 Subventions - Virement du budget général	9 500,00
TOTAL		9 500,00	TOTAL	9 500,00

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
20- Frais d'études-Logiciels	121 364,00	13 Subvention	
21 Serveur téléphone et ordinateur	10 000,00	001 Excédent d'investissement	131 364,00
TOTAL	131 364,00	TOTAL	131 364,00

Le budget primitif du budget annexe PCRS est adopté, à l'unanimité, par le Comité syndical.

- f) Vote du budget primitif du budget annexe station GNV assujetti à la TVA 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES			RECETTES	
011	6061 Combustibles	11 000,00	002 Excédent de fonctionnement	0,43
	60612 électricité	1 000,00	7088 Charge GNV	5 000,00
	6156 Maintenance	2 500,00	774 Subventions - Virement du budget général	9 510,00
65	658 Charges diverses	10,43		
TOTAL		14 510,43	TOTAL	14 510,43

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
21 Immobilisations corporelles	10 000,00	13 Subventions	65 000,00
2315 Installations, matériels - Travaux	10 000,00	168758 Autres groupements	-
Virement au budget principal	86 179,20	001 Excédent d'investissement	41 179,20
TOTAL	106 179,20	TOTAL	106 179,20

Le budget primitif du budget annexe station GNV assujetti à la TVA 2020 est adopté, à l'unanimité, par le Comité syndical.

g) Vote du budget primitif du budget annexe photovoltaïque assujetti à la TVA 2020

**BUDGET PRIMITIF 2020 FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
60612 électricité	1 000,00	7088 Revente de l'électricité	500,00
6156 Maintenance	990,00	774 Virement du budget général	1 500,00
658 Charges diverses	10,00		
TOTAL	2 000,00	TOTAL	2 000,00

**BUDGET PRIMITIF 2020 INVESTISSEMENT**

DÉPENSES		RECETTES	
21 Immobilisations corporelles	-	13 Subventions	5 000,00
2315 Installations, matériels - Travaux	100 875,84	168758 Autres groupements	95 000,00
		001 Excédent d'investissement	875,84
TOTAL	100 875,84	TOTAL	100 875,84

Le budget primitif du budget annexe photovoltaïque assujetti à la TVA 2020 est adopté, à l'unanimité, par le Comité syndical.

**15/ Affaires et questions diverses**

Monsieur le Président fait le point sur le projet éolien de Moussonvilliers.

Il explique que le Te61 s'est engagé auprès d'EDF Énergies nouvelles à soutenir ce projet en préfecture d'Alençon. L'arrêté qui a suivi a été favorable et un permis de construire a été délivré par la Préfecture.

se terminent. EDF Énergies nouvelles souhaite de nouveau rencontrer le Te61 afin de formaliser le futur partenariat avec le Te61 sur la société qui portera le projet.

Monsieur CARRÉ demande le nombre d'éoliennes prévues sur le parc. Monsieur le Président indique que 3 éoliennes seront installées sur le Parc de Moussonvilliers.

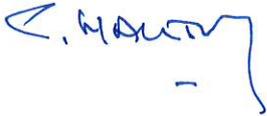
Monsieur KONING demande le coût d'une éolienne. Cyril WINTENBERGER précise que les 3 éoliennes du parc de Moussonvilliers coûteraient 16 millions d'euros.

Monsieur le Président précise que le Te61 entrerait dans le projet à hauteur de 20 % du capital. Une participation citoyenne est également proposée à hauteur de 20 %. Il explique que ce projet est rentable pour le département, pour la Communauté de Communes et pour la commune qui toucheront des redevances. Il ajoute que, dans le cadre de la répartition convenue de la taxe liée aux activités du parc éolien, il a été déterminé que cette taxe serait de 60 % pour l'intercommunalité et 40 % pour la commune.

La séance est levée à 12 h 30.

Le secrétaire de séance,

Charles HAUTON.



Le Président,

Philippe AUVRAY.

